

# UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

## ILE AUTONOME DE MWALI

Paix - Justice - Progrès

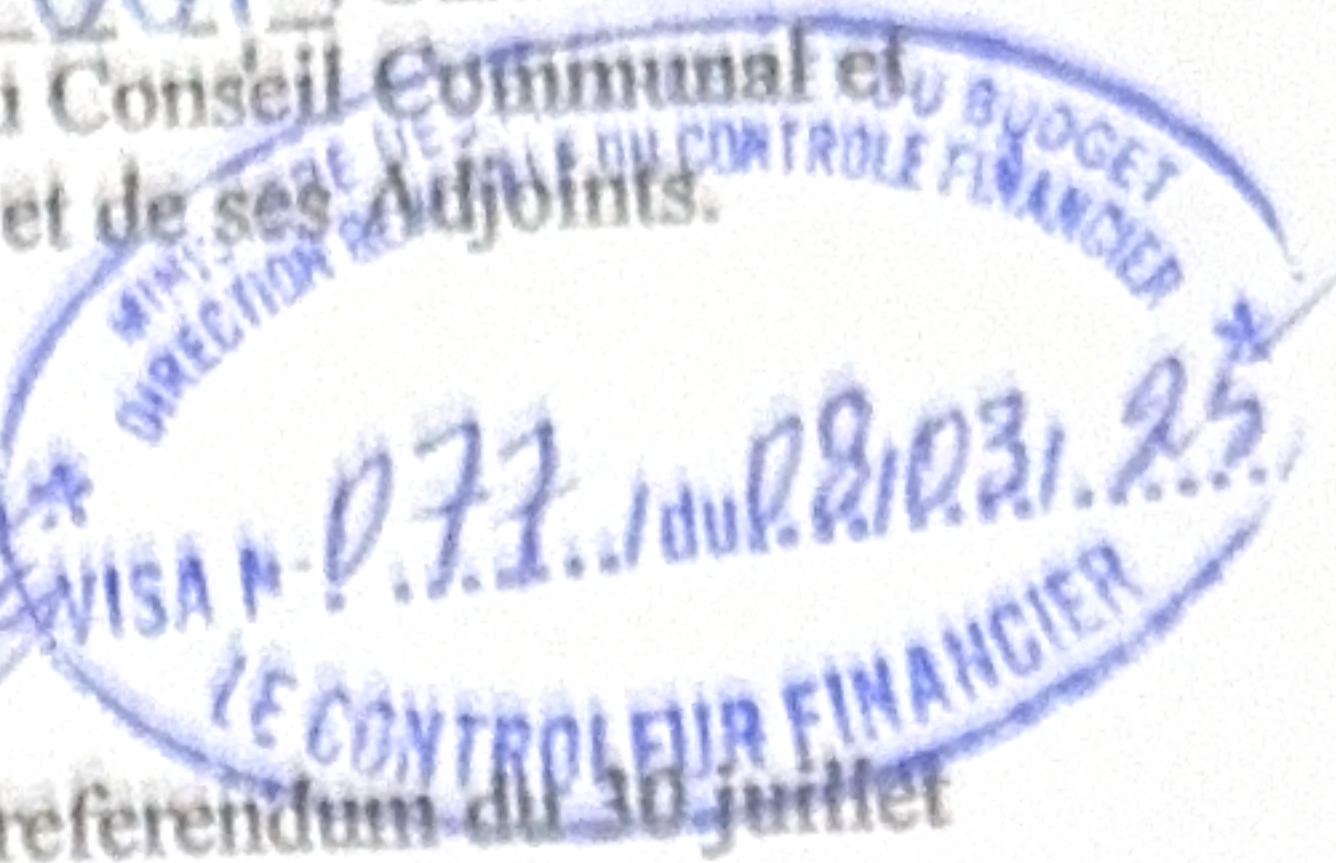
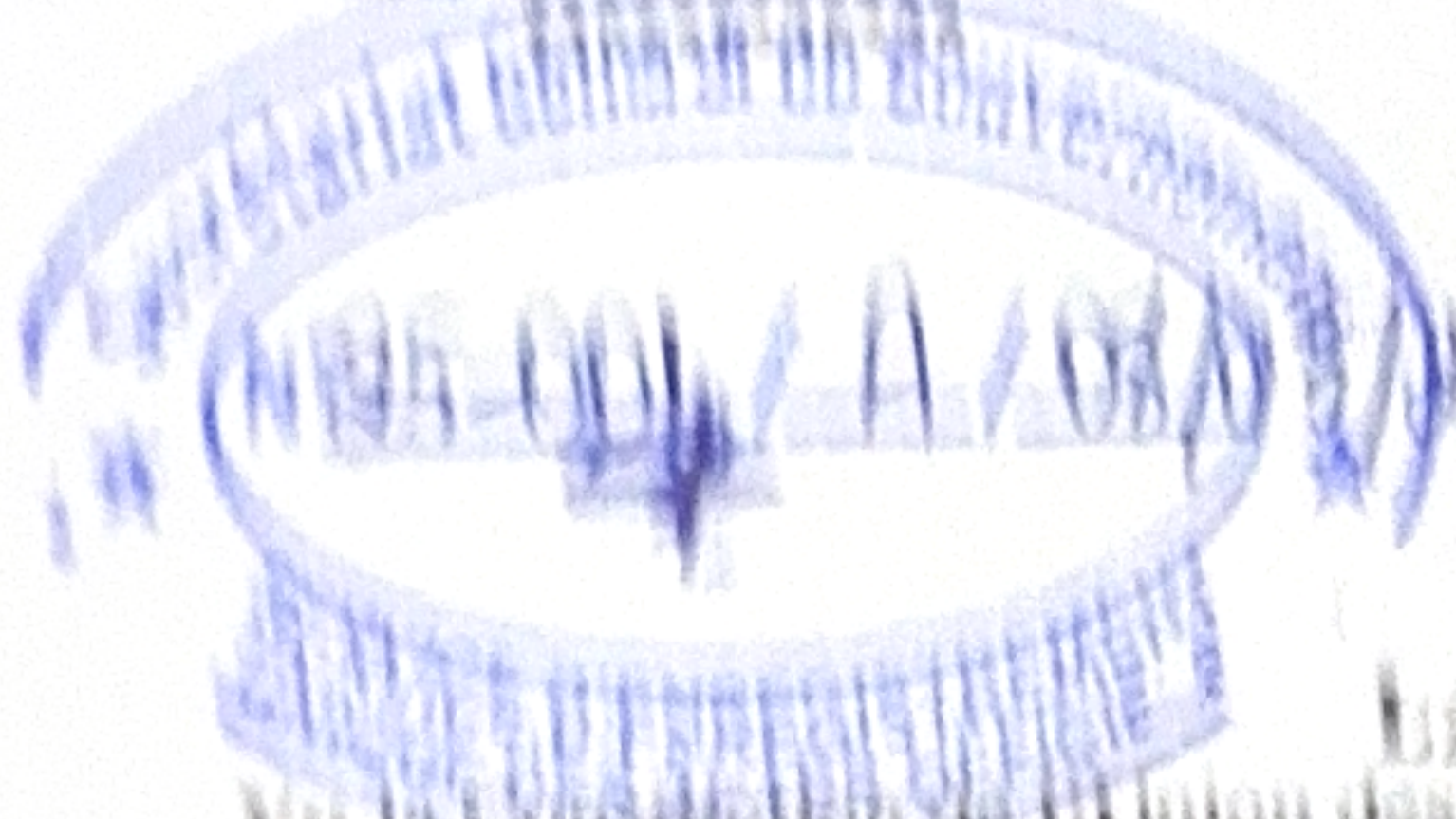


Fomboni, le 08 Mars 2025.

GOVERNEMENT DE L'ILE

LA GOUVERNEURE

ARRETE N°25-001/GIAM  
Relatif à l'installation du Conseil Communal et  
l'élection du Maire et de ses Adjoints.



LA GOUVERNEURE

Vu la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001 révisée, par le referendum du 30 juillet 2018 ;

Vu la loi organique N°23-012/PR du 27 juin 2023 abrogeant et remplaçant l'Ordonnance N°19-003/PR du 18 octobre 2019 sur la Cour Suprême de l'Union des Comores promulguée par le décret n°23-102/PR du 23 septembre 2023 ;

Vu la loi N°23-017/AU du 27 décembre 2022 relative au Code Electoral, promulguée par le décret N°23-027/PR du 08 mars 2023, modifiée et complétée par la loi N°24-012/AU du 27 août 2024 promulguée par le décret N°24-133/PR du 21 septembre 2024 ;

Vu la loi N°11-007/AU du 09 avril 2011 portant organisation du scrutin communal ;

Vu le décret N°24-132/PR du 21 septembre 2024, portant nomination des membres de la Commission Electorale Nationale Independante (CENI) ;

Vu l'Arrêté N°24-001/CS du 24 Janvier 2024 portant proclamation des résultats définitifs des élections des Gouvernements ;

Vu le décret N°24-163/PR du 12 octobre 2024 portant convocation du Corps Electoral pour les élections des Députés de l'Assemblée de l'Union des Comores et des Conseillers Communaux ;

Vu le décret N°24-168/PR du 09 novembre 2024 portant prorogation de la date limite de dépôt de candidatures aux élections des Députés de l'Assemblée de l'Union des Comores et des Conseillers Communaux ;

Vu le décret N°24-077/PR du 1<sup>er</sup> juillet 2024, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

Vu l'Arrêté N°24-004/MBA/H/CAB du 09 Janvier 2025 fixant le nombre de conseillers communaux par commune de l'Union des Comores ;

Vu la Décision N°24-001/CS en date du 24/01/24 de la Chambre Electoral de la Cours Suprême portant Proclamation des résultats des Gouvernements des Iles et du procès-verbal N°002-2024/UCS de la Cours Suprême relatif à la prestation de serment ;

Vu la décision N°23-028/CS proclamation des résultats définitifs des Conseillers Communaux, scrutin du 18 février 2024 ;

Ministère du Budget et des Finances  
Direction Générale du Contrôle Financier



Sur proposition de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ;  
Le Conseil des Ministres entendu.

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les Conseillers communaux cités au document annexé au présent arrêté, sont convoqués à une réunion du Conseil communal à la Mairie, suivant la date et l'heure indiquées dans le même document.

**ARTICLE 2** : L'ordre du jour de la réunion porte sur les points suivants :

- Installation des Conseillers communaux
- Fixation du nombre des adjoints au maire de la commune
- Election du Maire et de ses adjoints.

**ARTICLE 3** : Le Présent arrêté sera enregistré au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.



**CHAMINA BEN MOHAMED**